

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2012**

N°5 :

OBJET : Marché de plus de 50 000 euros

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président

Etat

- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région
- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville de Salins-les-Bains

- M. Claude JOURDANT, Maire

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux
- M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

- M. Daniel BLONDEY, responsable technique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Jacques BREUIL
- M. Jacques MAURICE a donné pouvoir à M. Claude JOURDANT
- M. Michel ROIGNOT a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Bertrand SUCHET a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Loïc NIEPCERON

Absents excusés :

- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Patrick RONOT, Conseiller général du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

L'établissement public de coopération culturelle va relancer un marché de prestations de services et fournitures de plus de 50 000€ HT. Il s'agit du marché relatif à l'impression et la livraison de documents de communication et d'articles de papeteries pour les années 2013 à 2015.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Ce marché à bons de commande à lots et multi-attributaires (un attributaire par lot) sans mini dans la limite du prix maximum fixé dans chaque lot (art 77 du CMP) issus de la présente consultation seront conclus pour une durée d'un an reconductible deux fois, soit un total de 3 ans.

Le marché à bons de commande sans mini est d'un maximum de 54 500 € HT par an, soit environ 163 500 € maximum sur trois ans.

Il est décomposé comme suit :

- Lot 1 : Impression courante, maxi de 52 000 € HT par an
- Lot 2 : Impression grand format, maxi de 1 000 € HT par an
- Lot 3 : Impression sur autocollants, maxi de 1 500 € HT par an

Ce marché à bons de commande a pour objet des prestations de service d'impressions listées ci-dessous.

LOT 1 – Impressions courantes : Plaquettes (Saison culturelle, Aide à la visite, Réceptif – événements, Amis de la Saline royale, Dépliant d'appel), Invitations, Flyers jardins, Plans audioguides été et hiver, Papeterie (Cartes de correspondance, Cartes de visite)

LOT 2 – Impressions grand format : Affiche Saison culturelle

LOT 3 – Impressions sur autocollant : Gommettes

Une publicité sera lancée à compter du première trimestre 2013, conformément à la réglementation, sur différents supports (profil acheteur, Bulletin officiel des annonces pour les Marchés Publics).

Ce marché sera publié sur une plate-forme de dématérialisation : www.klecoon.fr , les réponses électroniques sont acceptées.

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : **Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : valeur technique 30 %, prix 60 %, délais d'exécution à l'émission du BAT – bon à tirer 10 %

La valeur technique des offres sera appréciée notamment au vu des échantillons proposés (qualité de l'impression, les couleurs, le façonnage et le brochage).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Une négociation pourra être engagée avec les différents prestataires qui auront répondu à l'offre.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans d'autoriser le pouvoir adjudicateur à lancer et signer ce marché.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

AUTORISE à l'unanimité le pouvoir adjudicateur à lancer et signer ce marché.

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 11.02.13
Et de la publication le : 11.02.13

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 11 FEV. 2013

Le Président

Claude JEANNEROT